

- **Bout** (n. m.): cordage. Le « t » se prononce
- **Châlit** (n. m.): cadre de lit en bois ou en métal. Prend un accent circonflexe sur le « a »
- **Chalut** (n. m.): filet attaché à l'arrière d'un bateau. Le chalutier est un bateau armé pour la pêche au chalut. À la différence de « châlit », « chalut » ne prend pas d'accent circonflexe sur le « a ». C'est un exemple parmi d'autres du charme de la langue française et du sadisme des créateurs de dictées
- **Dans le coaltar**: dans le cirage (le premier « a » ne se prononce pas)
- **Galimafrée** (n. f.): mets peu appétissant
- **Far** (n. m.): délicieux (appréciation personnelle, mais néanmoins objective...) dessert breton, sorte de flan (... en bien meilleur) garni de pruneaux ou de raisins secs. À ne pas confondre avec son homonyme « phare », que l'on peut voir aussi en Bretagne
- **Au tréfonds**: « au » est au singulier, car il s'agit *du* tréfonds et non pas des tréfonds. Déjà rencontré en 1992
- **Flonflon** (n. m., au pluriel: « des flonflons »): s'écrit en un mot
- **Qu'elle conclue**: 3^e personne du singulier du présent du subjonctif
- **Dame-jeanne** (n. f., au pluriel: des « dames-jeannes »): bonbonne. S'écrit avec un trait d'union
- **Trompeter**: ne comporte qu'un seul « t », alors que « trompette » en a 2
- **À l'envi**: à qui mieux mieux. S'écrit sans « e » final
- **Cotre** (n. m.): petit bateau à un mât. S'écrit sans accent circonflexe sur le « o »
- **À quelque trois milles**: « quelque » est un adverbe (= environ) et est donc invariable. « Mille » est un terme de marine signifiant la 60^e partie d'un degré de latitude (1 852 m) et prend un « s » au pluriel
- **Au près serré ou au plus près**: dans la direction la plus proche de celle du vent
- **Bâbord amures**: en recevant le vent par la gauche du bateau. Le contraire de « bâbord » est « tribord »
- **Accore** (adj.): se dit d'un rivage dont les falaises tombent directement dans la mer
- **L'amer** (n. m.): point de repère fixe en mer ou sur la côte. D'après le sens, il est impossible d'écrire « la mer », qui, présente depuis le début du récit, ne pourrait donc être « enfin en vue »
- **Chasse-marée** (n. m. inv.): petit bateau côtier de pêcheur breton, à 3 mâts
- **Bonace** (n. f.): calme plat de la mer avant ou après une tempête. À ne pas confondre avec son homonyme « bonasse », qui signifie qui est faible, d'une bonté excessive
- **Étale** (adj.): sans mouvement, immobile. « Mer étale », « navire étale ». Comporte un « e » final, à la différence de l'« étal » du marché (... Georges-Brassens, cela va de soi)
- **Bôme** (n. f.): long morceau de bois horizontal sur lequel les voiles sont attachées (et qu'on reçoit souvent en pleine tête lorsqu'on est débutant, auquel cas on peut se mettre du « baume » !)
- **Foc** (n. m.): voile triangulaire à l'avant du bateau, à ne pas confondre avec son homonyme le « phoque »
- **Faseyer**: battre au vent. Bien que se prononçant comme s'il avait 2 « s », ce verbe n'en prend qu'un
- **Propitiatoire** (adj.): qui a pour but de rendre propice
- **Patenôte** (n. f.): prière
- **Korrigan (ane)** (n.): esprit malfaisant que l'on rencontre dans la tradition populaire bretonne, qui a déjà hanté la dictée de 1995
- **Vibrionner**: toumicoter
- **Tacaud** (n. m.): poisson des côtes de l'Atlantique. Choisi, bien sûr, pour son homonymie avec « tacot »
- **Chinchard** (n. m.): poisson comestible, mais peu apprécié. Présent dans la soupe de poisson
- **Zée** (n. m.): poisson très apprécié, appelé aussi saint-pierre
- **Syzygie** (n. f.): position de la Lune en conjonction ou en opposition avec le Soleil. Déjà rencontré dans la dictée de 1997. Les fidèles de ces dictées n'ont donc aucune excuse s'ils ont mal orthographié ce mot
- **Clovisse** (n. f.): coquillage comestible (praire, palourde)
- **Opercule** (n. m.): mince membrane qui sert à fermer l'entrée de la coquille des gastéropodes (des bigorneaux et des bulots par exemple)

Vous voici fin prêts à vous inscrire à un stage de voile (... aux Glénans bien évidemment) !
